

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## LUNDI 6 OCTOBRE 2014 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER - DEJARDIN - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON - MOYER - COMBRY - BASSEVILLE - KHIEU.

Madame GUICHARD est représentée par Madame COMBRY  
Madame NOTTET est représentée par Madame BASSEVILLE  
Madame LANET est représentée par Monsieur COUTURIER

Monsieur DEJARDIN est nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/09/14
2. Virements de crédits
3. Nomination de représentants issus du Conseil Municipal au sein de l'association « ma cantine utingeoise »
4. Fixation du taux et exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale
5. Synthèse perspectives de mandat
6. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/09/14

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 04/09/14.

2. Virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires concernant :

- La réfection du mur du cimetière (programme 414) : la commission travaux a décidé de réaliser une surface plus importante de rénovation de façade ce qui implique un surcoût non prévu au budget primitif 2014 ;
- le montant à payer au titre du FPIC : il a été budgétisé la somme de 8 000 € alors qu'il conviendra de régler la somme de 13 158 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **VOTE** le virement de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 « dépenses imprévues »	7 158.00 €	

73925 « fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales »		5 158.00 €
2315 « immos corporelles en cours - inst. techn » - programme 414 « mur cimetièrè »		2 000.00 €
021 « virement de la section de fonctionnement »		2 000.00 €
023 « virement à la section d'investissement »		2 000.00 €

3. Nomination de représentants issus du Conseil Municipal au sein de l'association « ma cantine utingeoise »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de l'association « Ma cantine utingeoise » prévoient un ou deux représentants nommés par la mairie, en tant que membres de droit de l'association.

Monsieur Philippe CORGE et Monsieur Sébastien MERCIER se proposent pour représenter la mairie au sein du bureau de l'association « ma cantine utingeoise ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **DECIDE** de nommer Monsieur Philippe CORGE et Monsieur Sébastien MERCIER, représentant la mairie en tant que membres de droit, au sein du bureau de l'association « ma cantine utingeoise ».

4. Fixation du taux et exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'exonérer en totalité ou partiellement de taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet à un prochain Conseil Municipal afin d'obtenir plus d'éléments sur les modalités d'exonérations notamment sur la surface des abris que l'on peut dégrever.

5. Synthèse « perspectives de mandat »

Monsieur le Maire expose :

- Tous les élus ont été invités à se rencontrer un samedi après-midi afin d'échanger sur les différentes perspectives de mandat.
- 12 élus étaient présents. Les 7 élus excusés, non présents, étaient : mesdames Lanet, Morel Piron, messieurs Bourgey, Corgé, Dejardin, Muzy, Vernay.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse de cet après-midi de réflexion.

Pistes soumises à réflexion

- rénovation de la mairie ?
- le projet de bâtiments SEMCODA
- aménagement d'un nouvel espace dédié aux écoles, centre de loisirs ...
- analyse de l'offre de commerces pour dans 30 ans (DAC : Document d'Aménagement Commercial)
- organisation structurante du territoire
- réflexions sur le futur urbanisme de la commune
- les remparts

*1. Rénovation de la mairie*

Unanimité sur la nécessité de réinvestir ce bâtiment de caractère et de lui redonner sa fonction initiale. Utilisation de l'actuel secrétariat de mairie pour des commerces (extension du bureau de tabac, café ...).

## 2. Le projet SEMCODA

Avis partagés sur la nécessité de proposer des espaces à usages commerciaux. Le rapport DAC met en évidence deux scénarios possibles : soit l'on renforce la centralité du village par une activité commerciale confortée, soit l'on décentre cette activité vers une zone nouvelle. La crainte de disperser les activités serait de nuire à l'existant sans pour autant sécuriser un nouveau centre. Devant une absence d'unanimité, une majorité s'est dégagée pour affecter ces espaces à du locatif.

## 3. Aménagement d'un nouvel espace dédié aux écoles, centre de loisirs ...

Cette hypothèse novatrice a retenu l'attention des deux groupes qui s'est traduite soit par l'affectation de la zone qui est face aux futurs bâtiments SEMCODA, route de Monmerle, soit au travers d'autres solutions mixant l'utilisation du terrain « Paccard » et une partie du lotissement pressentie par Valérie BUTARD.

Tout ceci renvoie à la faisabilité d'un lotissement composé de maisons individuelles compte tenu des contraintes actuelles d'urbanisme (30 maisons à l'hectare). Il serait, selon certains élus, plus judicieux d'envisager deux petits immeubles plutôt que la proposition dont nous disposons.

## 4. Analyse de « l'offre de commerces » pour dans 30 ans (document DAC)

Porter les efforts des collectivités territoriales sur le maintien d'un commerce de proximité apparaît à la fois comme un choix économique à privilégier que comme un engagement sociétal attendu. De nouvelles formes de commerce pourraient être imaginées comme des espaces de conciergerie ou des points relais comme il en existe déjà dans la plaine de l'Ain à proximité des gares ferroviaires.

Il faut promouvoir un espace de convivialité et de restauration (repas du jour) dans le centre du village. L'actuel café désaffecté est idéalement placé, mais l'état de l'établissement et de l'immeuble sont peu engageants pour un porteur privé. Le retour sur investissement paraît difficile.

Dans la nouvelle zone d'activité, il est proposé d'y envisager un hôtel restaurant qui viendrait en appui des nouvelles activités installées dans la zone.

## 5. Organisation structurante du territoire

Les documents relatifs au futur contournement du village appellent peu d'observations.

En revanche, cette nouvelle voie structurante permettrait d'envisager les implantations des futures constructions à usage d'habitation et le dessin de la future zone d'activités inscrite dans le projet de développement économique de la communauté de communes Chalaronne Centre en charge de cette compétence.

Il est souhaité, pour cette zone, des entreprises aux nuisances maîtrisées. Les activités de stockage de céréales « Bernard et Coopérative agricole Diffus'agri » pourraient y avoir leurs places.

## 6. Réflexions sur l'urbanisme futur de la commune

A terme, le sens des flux de circulation devra être modifié de manière à favoriser l'accès au centre, en particulier par la mise en place d'un sens unique dans la rue Montpensier facilitant les « arrêts minutes » devant les commerces, et en sécuriser l'accès.

Une attention particulière devra être portée sur la signalétique et la lisibilité pour faciliter l'accessibilité depuis le contournement.

Le diagnostic hydraulique des zones actuelles 1NA et 2NA rend inconstructible une partie de ces zones. Cet espace impropre à la construction pourrait servir de zone « tampon » entre la zone d'activités et les futures constructions.

Pour certains, un étang de loisirs pourrait y être creusé.

Un stade synthétique pourrait y être créé.

Ces aménagements trouvent tout leur sens dans un regroupement des écoles et des services associés, du centre de loisirs, de la salle Jean Vial, tennis, des terrains de sports (stade, city stade) à proximité du projet de bâtiment SEMCODA dit « Senioriale ».

Les locaux des actuelles écoles et cantines feront l'objet de projets soit portés par des opérateurs publics soit dédiés à des activités de commerces ou de services. La redynamisation commerciale à terme du

centre du village sera sans doute génératrice de nouveaux besoins qu'il serait hasardeux de lister pour l'instant.

Il est possible d'imaginer que cette forme d'urbanisme serait propice à des liens intergénérationnels souhaités par les Utingeois et par les dirigeants et animateurs de l'EHPAD.

Enfin, l'ouverture de nouveaux espaces à la construction ne semble pas opportune. Il existe encore de nombreuses « dents creuses » au sein du village et pas mal de surfaces encore disponibles.

#### **Débat sur les précédents points évoqués :**

Monsieur Couturier fait remarquer qu'il ne sera peut-être pas possible de faire des arrêts minutes le long de la rue Montpensier en raison des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite qui imposent des trottoirs d'une certaine largeur, ce qui réduirait fortement la voie de circulation.

Monsieur Bourgey observe qu'il serait fort dommage que la commune s'oppose au projet de création de locaux à usage commercial dans les bâtiments qui seront réalisés par SEMCODA, route de Montmerle ; et que la surface prévue à cet effet soit transformée en appartements.

Il rappelle tout de même que ces locaux commerciaux seraient entièrement financés par SEMCODA et fait remarquer que si nous voulons attirer des commerces, il faut des locaux prêts à les accueillir. Tout type de commerce pourrait s'implanter, par exemple un boucher, un fleuriste...

Madame Morel Piron note que dans certains villages, des locaux commerciaux prévus sont inoccupés depuis plusieurs années.

Monsieur Bourgey répond que si, après quelques années, les locaux sont toujours inutilisés, SEMCODA aura toujours la possibilité d'aménager des appartements à la place.

Monsieur Bourgey fait également remarquer que si le pôle scolaire est transféré à côté du projet SEMCODA, le projet d'installer des commerces là-bas prend tout son sens.

Monsieur Couturier pose alors la question suivante : où va se trouver réellement le centre du village, si le pôle scolaire (écoles, centre de loisirs, cantine) est transféré route de Montmerle ? De plus, avec la déviation qui va se construire à l'est du village, l'ouest de Saint Trivier est amené à se développer.

Si le pôle scolaire est implanté route de Montmerle, avec la salle polyvalente, les terrains de tennis, les lotissements/logements route de Montmerle, il y a de grande chance pour que l'activité commerciale principale se recentre à cet endroit également.

Monsieur Lanier fait part de son inquiétude. Il s'appuie sur des études qui ont été réalisées et qui ont démontré que de vouloir recréer des centralités ailleurs que dans le centre historique étaient souvent des échecs. Il pense que de disperser 2 zones d'activités commerciales sur le village ne permettrait pas aux commerces de vivre.

Pour monsieur Muzy, il faut faire revivre le centre du village actuel. Il ne faudrait pas qu'un deuxième magasin alimentaire s'implante au risque de faire « mourir Proxi ».

Monsieur Lanier s'interroge sur les leviers de pouvoir qui existent avec SEMCODA. Il faudrait que la commune puisse donner son avis sur le type de commerce qui serait amené à s'implanter sur notre village.

Madame Khieu fait remarquer, que suite à une réunion du SCOT à laquelle elle a assisté, il a été dit qu'il existait une jurisprudence pour interdire ou imposer une activité sur le village. En fonction de ce qui existe dans le document d'urbanisme de la commune, nous pourrions imposer ou refuser un type de commerce.

Monsieur Lanier émet l'idée qu'on pourrait également proposer à Proxi de se délocaliser.

Les élus qui souhaitent construire un nouveau pôle scolaire route de Montmerle, proposent que des commerces soient implantés à la place des écoles actuelles. Monsieur Laumain précise alors que nous

pourrions choisir le type de commerces puisque la commune est propriétaire des bâtiments scolaires actuels.

Monsieur Mercier propose de garder les locaux à usage commercial à SEMCODA. Si après quelques années, ils sont toujours inoccupés, ils pourront être transformés en appartements. Dans un premier temps, il émet l'idée d'installer la bibliothèque à la SEMCODA, et de récupérer les locaux de la bibliothèque actuelle pour les proposer au centre de loisirs. Cela permettrait au centre de loisirs d'avoir des locaux plus fonctionnels en attendant que le pôle scolaire soit construit.

#### **Conclusion :**

Monsieur Lanier revient encore sur notre degré de pouvoir avec SEMCODA, et sur l'analyse faite à partir de diagnostics qui font ressortir que de décentrer des commerces n'est souvent pas viable. Il propose de demander un délai de réflexion supplémentaire à SEMCODA et de rencontrer les commerçants prochainement afin de leur présenter le projet et d'avoir leur avis.

La décision sera prise au prochain conseil municipal après avoir rencontré les commerçants.

#### 7. Les remparts

Pour l'instant, il n'y a pas de véritable projet. La mise « hors d'eau hors d'air » va permettre de donner du temps au temps.

#### 6. Informations diverses

##### Maison de Monsieur Surand

Monsieur le Maire a rencontré un futur acquéreur de la maison de Monsieur Surand, route de Chatillon qui souhaiterait acquérir le fond de l'impasse.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un cheminement doux « rue Montpensier / chemin des rails » pourrait être prévu. En conséquence, il faut que la commune reste propriétaire de cette impasse. Cependant, il ne s'oppose pas à ce qu'on donne notre accord au futur acquéreur pour une utilisation précaire du fond de l'impasse tant que le cheminement doux n'est pas réalisé.

##### Lotissement Montplaisir / City stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un habitant du lotissement Montplaisir qui souhaite que la commune construise un mur anti-bruit, arguant le fait que le city stade génère beaucoup de nuisances sonores (mobyettes...)

Monsieur le Maire lui a simplement promis de faire un accès filtré pour empêcher les engins motorisés d'accéder au city stade.

Messieurs Bourgey et Couturier font remarquer que ce projet était inscrit au budget.

##### Rognage de souches

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été accordé à l'entreprise Monnet afin de procéder au rognage de plusieurs souches d'arbres.

##### Projet d'aménagement d'appartements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré l'acquéreur du bâtiment qui jouxte le magasin Proxi. Le propriétaire souhaite réaliser 3 appartements.

##### CDDRA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CDDRA Avenir Dombes Saône a mandaté un cabinet pour juger de la faisabilité pour l'implantation d'une pépinière d'entreprises à Saint André de Corcy. Il informe le Conseil Municipal qu'il visitera prochainement, avec le CDDRA, un coworking à Lyon (domiciliation et bureaux partagés par plusieurs entreprises).

##### Projet friterie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré une personne qui a pour projet d'installer une friterie route de Villars/chemin des rails.

### Instruction des demandes liées à l'application du droit des sols (ADS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la responsable du service instructeur en charge des demandes liées à l'ADS est Madame Jousse. Les bureaux seront installés sur le site de la Créathèque à St Trivier.

### SCOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SCOT est maintenant de compétence intercommunale. En conséquence, lors du prochain vote au SCOT, la commune, sera représentée, par le biais de la communauté de communes Chalaronne Centre, par un titulaire et un suppléant (au lieu de 2 lorsque la compétence était communale).

### Assemblées générales

Certains conseillers ont assisté à l'assemblée générale de la cantine, du sou des écoles, du tennis club, et des chorales « Luth en Joie » et « les p'tits chœurs d'la Dombes ». Ces associations se portent bien et sont bien gérées. Les chorales font preuve de beaucoup de dynamisme au niveau des animations.

Il est précisé, contrairement à ce qui a été publié dans le Progrès, que les « finances du tennis club ne sont pas dans le rouge ». Le bilan fait apparaître un déficit sur l'année qui est expliqué par le financement par l'association de la rénovation d'un des deux courts de tennis, au printemps, pris sur leurs réserves.

### Parc Naturel Régional (PNR) de la Dombes

Monsieur Lanier et Monsieur Vernay ont assisté à une réunion sur le PNR de la Dombes.

Le PNR est une association syndicale présidée par Monsieur Michel Raymond.

Beaucoup d'avantages et peu d'inconvénients ont été présentés au cours de cette réunion pour la création d'un PNR. Le projet doit être finalisé dans un délai de 2 ans. Si le projet recueille 60 % des voix, le PNR sera créé. S'il en recueille moins, il n'aboutira pas.

Cependant, plusieurs personnes représentant les chambres consulaires sont montées au créneau, en rappelant que Natura 2000 a créé beaucoup de difficultés dans le monde agricole et qu'il faut être très prudent avec la création d'un PNR.

### Feux tricolores route de Montmerle

Les travaux relatifs à l'aménagement de feux tricolores, route de Montmerle, vont débiter en début d'année 2015. Dès que ces travaux seront réalisés, les travaux pour le projet SEMCODA pourront débiter. La bande de roulement définitive, sera réalisée une fois que tous les travaux seront terminés. SEMCODA s'est engagé à remettre en état les bordures,..., qui pourraient être endommagées au cours de leurs travaux. Ces travaux ne pouvaient pas démarrer avant que le carrefour à feux ne soit créé (obligation du Conseil Général).

### Association syndicale du lotissement Beaumont

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le président de l'association syndicale du lotissement Beaumont. Le président souhaitait connaître la démarche pour que la voirie et/ou espaces verts du lotissement Beaumont tombent dans le domaine communal.

Monsieur Couturier fait remarquer que le lotissement Beaumont n'est certainement pas encore réceptionné avec le lotisseur, ce qui est confirmé par monsieur Mercier.

### Tennis club utingeois

Madame Basseville informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes du tennis club utingeois vont participer à un événement au Cap d'Agde en octobre prochain. Le tennis club souhaiterait que la commune participe au flocage de survêtements qui s'élève à la somme de 290 €.

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

La séance est levée à 23 h 30.